



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 AVRIL 2018

Convoqué le vendredi 30 mars 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EXTERIEUR DES
POMPES FUNEBRES - EXERCICE 2017 -**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc Procuration
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard Procuration
KADRI Zahia Procuration
PARLANI René Absent
BARBE Françoise
TOUAT Didier
SEMENZIN Véronique
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline Procuration
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène Procuration
AMIC Bruno Procuration
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 26
Nombre de pouvoirs : 07
Absents à la séance : 02

Monsieur le Maire confie la présidence à Madame Primo, 1ère adjointe, qui propose au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire.

Après avoir entendu et approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 25 Majorité Municipale (**Monsieur le Maire ne prend pas part au vote**) - **Abstentions** : M. Garella (02)/M. Rigaud/Mme Apothéloz (02)/M. Baldo (02), l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif 2017 annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	REALISATIONS		RESTES A REALISER	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	41 962,17 €	19 662,56 €		
Dépenses	38 250,58 €	0,00 €		
Résultat de l'exercice	+ 3 711,59 €	+ 19 662,56 €		
Excédent reporté	28 268,07 €	20 306,52 €		
EXCEDENT DE CLOTURE	31 979,66 €	39 969,08 €		

ARTICLE 2 : Conformément aux règles de la comptabilité M4, l'affectation du résultat de la section d'exploitation se fera par délibération spécifique. Celui-ci sera repris au Budget primitif 2018.

ARTICLE 3 : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour le Compte Administratif 2017 du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **17 AVR. 2018**

AFFICHEE LE : **17 AVR. 2018**

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **17 AVR. 2018**